



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

MEMBRES PRÉSENTS

- Monsieur Jean-Gabriel NAST, Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Frédéric PONCET, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Sylvain MATHIEU, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Madame Véronique BAUDE, Déléguée du Conseil Départemental de l'Ain
- Monsieur Gilbert BLONDEAU, Délégué du Département du Jura
- Monsieur Roger BOICHUT, Délégué de la Communauté de communes La Grandvallière
- Monsieur Jacques VINCENT, Délégué de la Communauté de communes La Grandvallière
- Monsieur Bernard MAMET, Délégué de la Communauté de communes de la Station des Rousses
- Madame Liliane REGAD, Déléguée de la Communauté de communes de la Station des Rousses
- Monsieur Bernard REGARD, Délégué de la Communauté de communes de la Station des Rousses
- Madame Marie-Pierre CHEVALET, Déléguée de la Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs
- Monsieur Gilles THOMASSET, Délégué de la Communauté de communes du Pays Bellegardien
- Madame Marianne DUBARE, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Laurent PETIT, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura ARCADE
- Monsieur Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura ARCADE
- Madame Nadia LAHU, Déléguée de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude
- Monsieur Francis MORICHEAU, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- Monsieur Alexandre STEPHAN, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- Monsieur Yves POËTE, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Gérard GERBOD, Délégué de Bellefontaine
- Monsieur Claude LACROIX, Délégué de Bois d'Amon
- Monsieur Pierre-Marie AUBERTEL, Délégué de Brey et Maison du Bois
- Monsieur Daniel DUCRET, Délégué suppléant de Champfromier
- Monsieur Robert BONIN, Délégué de Chancia
- Monsieur Jacques BAROUDEL, Délégué de Charchilla
- Monsieur Claude MORA, Délégué de Chassal
- Monsieur Jean-Yves CHANCENOT, Délégué de Chaux-des-Crotenay
- Monsieur Bernard VUAILLAT, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Philippe THIREAU, Délégué de Choux
- Monsieur Christophe MASSON, Délégué de Coiserette
- Monsieur Michel JERDELET, Délégué de Confort
- Monsieur Daniel GRENARD, Délégué de Coyrière



- Monsieur Claude-Emmanuel DUCHEMIN, Délégué de Divonne-les-Bains
- Monsieur Ludovic SAILLARD, Délégué de Dortan
- Madame Maria VIONNET, Déléguée de Fort-du-Plasne
- Madame Isabelle DEMIAS, Déléguée de Giron
- Madame Françoise MARTELET, Déléguée de Grande Rivière
- Monsieur Muzaffer KURT, Délégué des Hauts de Bienne
- Monsieur Florent VILLEDIEU, Délégué des Hauts de Bienne
- Madame Odile POCOD, Déléguée suppléante des Hauts de Bienne
- Madame Sylvie CORAZZINI, Déléguée de Jeurre
- Madame Laure GOBIN, Délégué de La Chaumusse
- Monsieur Jean-Yves COMBY, Délégué de La Pesse
- Monsieur Gilles BOURGEOIS, Délégué du Lac des Rouges Truites
- Madame Odette SERVIGNAT, Déléguée de Lavancia-Épercy
- Monsieur Thierry VIDAILLET, Délégué de Lavans-lès-Saint-Claude
- Monsieur Martial VALLET, Délégué du Frasnois
- Monsieur Patrick ABRAHAM, Délégué de Les Bouchoux
- Monsieur Jean-Luc FRAICHARD, Délégué de Les Crozets
- Madame Silène LASSERRE, Déléguée de Les Planches-en-Montagne
- Monsieur Marcel PROST, Délégué de Les Rousses
- Monsieur Laurent CHARDON, Délégué de Les Rousses
- Monsieur Patrick FOURNIER, Délégué de Leschères
- Monsieur Michel BLASER, Délégué de Maisod
- Monsieur Gérard BONNET, Délégué de Morbier
- Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Déléguée de Morbier
- Monsieur Bernard LEVRIER, Délégué de Péron
- Monsieur Benoît LABOURIER, Délégué de Prémanon
- Monsieur Olivier BROCARD, Délégué de Saint-Claude
- Madame Françoise VESPA, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Madame Nelly DURANDOT, Délégué de Saint-Lupicin
- Monsieur Samuel VERNEREY, Délégué suppléant de Septmoncel
- Monsieur René MARGUET, Délégué de Vaux-lès-Saint-Claude
- Monsieur Alain BLONDET, Délégué de Viry

MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR

- Monsieur Pierre GROSSET à Monsieur Frédéric PONCET
- Monsieur Jean-Pierre DARTEVELLE à Monsieur Jean-Gabriel NAST
- Monsieur Etienne BLANC à Madame Véronique BAUDE
- Madame Stéphanie PERNOD-BEAUDON à Madame Marianne DUBARE
- Monsieur Gérard PAOLI à Monsieur Bernard VUAILLAT
- Monsieur Philippe ALPY à Monsieur Bernard MAMET
- Monsieur Pierre SIMON à Monsieur Gilbert BLONDEAU
- Monsieur Cyrille BRERO à Monsieur Laurent PETIT
- Madame Marie-Christine DALLOZ à Madame Françoise VESPA
- Madame Chantal TORCK à Monsieur Michel BLASER
- Madame Sandrine MARION à Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ
- Madame Céline TROSSAT à Monsieur Yves POËTE
- Monsieur Jean-Daniel MAIRE à Monsieur Alain BLONDET





- Monsieur Gérald HUSSON à Monsieur Jacques BAROUEDEL
- Monsieur Samuel HATRI à Monsieur Pierre-Marie AUBERTEL
- Monsieur Christophe DAVID-HENRIET à Monsieur Ludovic SAILLARD
- Monsieur Christophe SCHNEITER à Monsieur Jean-Yves CHANCENOT
- Monsieur Gilles MOREL à Monsieur Martial VALLET
- Madame Annick PEREZ à Monsieur Olivier BROCARD
- Monsieur Jean-Marc RUBAT DU MÉRAC à Madame Nadia LAHU
- Madame Cécile CHIQUET à Monsieur Thierry VIDAILLET
- Monsieur Yvan AUGER à Monsieur Roger BOICHUT
- Monsieur Jean-Paul VUILLAUME à Monsieur Claude MORA
- Monsieur Michel PARRAUD à Madame Marie-Pierre CHEVALET
- Monsieur Jacques MUYARD à Monsieur Christophe MASSON
- Madame Nicole MEYNIER à Madame Nelly DURANDOT
- Monsieur Alain GUIOTON à Monsieur Claude-Emmanuel DUCHEMIN

PERSONNALITÉS PRÉSENTES

- Monsieur Gérard BAILLY, Sénateur du Jura
- Monsieur Guy LARMANJAT, Conseiller Départemental de l'Ain
- Madame Claudine GAVAND, DDT du Jura
- Monsieur Eric DURUZ, ADAEV Vallée de Joux
- Madame Magali ROIDOR, Déléguée suppléante de Saint-Laurent-en-Grandvaux
- Madame Joëlle FRANTZ, Déléguée suppléante de Charchilla
- Madame Monique HENRIET, Journaliste La Voix du Jura
- Madame Laëtitia COURTI, Journaliste Le Progrès du Jura

PERSONNES EXCUSÉES

- Monsieur Pascal ARNOUX, Délégué de la Communauté de communes des Hauts du Doubs
- Monsieur Jean-Louis MICHARD, Délégué de Septmoncel
- Monsieur Pierre REBERIX, Délégué d'Échenevex
- Monsieur Raphaël BARTOLT, Préfet du Doubs
- Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura
- Monsieur Benoit HUBERT, Sous-Préfet de Gex et Nantua,
- Madame Laure LEBON, Sous-Préfète de Saint-Claude
- Madame PAQUET, Sous-Préfète de Pontarlier
- Monsieur Thierry DELORME, Commissaire à l'Aménagement du Massif du Jura
- Monsieur Gilbert BARBIER, Sénateur du Jura
- Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Monsieur Jean-Luc LOZAT, CESER Rhône-Alpes
- Madame Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil Départemental du Doubs
- Monsieur Jean-Pierre DARTEVELLE, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Monsieur Etienne BLANC, Premier Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Madame Stéphanie PERNOD-BEAUDON, Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Madame Marie-Christine DALLOZ, Conseillère Départementale du Jura
- Madame Sandrine MARION, Conseillère Départementale du Jura
- Madame Chantal TORCK, Déléguée du Département du Jura
- Madame Céline TROSSAT, Déléguée du Département du Jura



- Monsieur Cyrille BRERO, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Jean-Daniel MAIRE, Délégué du Département du Jura
- Monsieur Gérard PAOLI, Délégué du Département de l'Ain
- Madame Muriel BÉNIER, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Jean-Louis MILLET, Délégué de la Commune de Saint-Claude
- Monsieur Jacques MUYARD, Délégué de la commune de Saint-Claude
- Monsieur Alain RIGAUD, Délégué de la commune de Vaux-lès-Saint-Claude
- Monsieur Denis POIX-DAUDE, Délégué de Jougne
- Monsieur Michel PARRAUD, Délégué de Rochejean
- Monsieur Jean-Paul VUILLAUME, Délégué de Remoray-Boujeons
- Monsieur Claude JACQUEMIN-VERGUET, Délégué des Longevilles Mont d'Or
- Monsieur Franck COURTOIS, Conseil Départemental de l'Ain

Accueil de Monsieur Bernard MAMET, Maire des Rousses et Président de la Communauté de communes de la Station des Quatre Villages

C'est en qualité de Maire des Rousses et Président de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura que Monsieur Mamet accueille les membres du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura. En outre, et avant de se livrer à une brève présentation de sa commune, M. Mamet souhaite souligner la dynamique de développement et d'aménagement engagée par le « bloc communal ». Il cite pour exemple l'ambitieux projet de reconfiguration de la Nationale 5, avec les travaux de la place de l'Omnibus qui engagent première phase de ces travaux.

Concernant la commune des Rousses, celle-ci peut se prévaloir de projets d'une centaine d'unités d'habitations et d'une quarantaine de parcelles individuelles. La démographie communale augmente, passant de 3 200 à 3 500 habitants et faisant apparaître le besoin de conforter cette population récente via notamment le maintien des écoles. La moitié des habitations présentes sur le territoire communal est constituée de logements secondaires ou de tourisme. L'année 2017 verra le début de la constitution de services techniques intercommunaux, et pour les communes de Prémanon et des Rousses, la création d'une nouvelle caserne de pompiers.

En outre, la commune des Rousses affiche également son dynamisme par l'existence de ses deux Zones d'Activités Commerciales sur son territoire, zones appelées à se développer via l'implantation de nouvelles enseignes en cohérence avec les principes fondateurs du PLU, et en harmonie avec ceux du SCOT du Haut-Jura.

À l'échelle de la Communauté de Communes, la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique et économique de la Station passe par la diversification des activités touristiques intégrant la pluri-saisonnalité. Dans cette perspective, la création de l'Espace des Mondes Polaires à Prémanon constitue un enjeu majeur.

D'autres projets sont à actuellement en cours, parmi lesquels l'ouverture d'une voie verte, le développement d'une l'hôtellerie de plein air, la rénovation des Jardins de Rouxy, la gestion de la piste de La Dôle, ou encore la création d'un nouveau Fort Aventure, etc. La Station bénéficie également du label national Flocon Vert.





Il détaille enfin les temps forts de la politique événementielle de la commune :

- Accueil d'une étape du Tour de France sur la Station des Rousses en 2017,
- Épreuves nordiques sur le stade des Tuffes,
- Organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020,
- Accueil d'une compétition de Biathlon suisse.

Une fois cette présentation terminée, M. Mamet souhaite une bonne séance de travail aux délégués.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 SEPTEMBRE 2016

En l'absence de remarque, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2016.

M. Nast précise que le Syndicat mixte du Parc reste à la disposition des communes pour toutes questions relatives au SCOT du Haut-Jura.

2 - PROGRAMME D'ACTIVITÉ DU PARC EN 2017

M. Guislain fait une présentation générale du programme d'activités 2017, décrivant son contenu et ses principales sources de financement.

À l'issue de cette présentation, M. Abraham, délégué des Bouchoux et membre de la Commission agriculture intervient pour regretter le mauvais fonctionnement de celle-ci. Elle n'a pas été réunie en 2016 alors que cette dernière doit jouer le rôle de courroie de transmission auprès des délégués et acteurs du territoire. Il a le sentiment de ne pas savoir ce que fait le Parc en matière d'agriculture et peu de possibilités sont laissées aux délégués pour participer aux projets en cours.

M. Nast précise que plusieurs facteurs sont sans doute à l'origine du non-fonctionnement de cette Commission :

- l'absence pour maladie du Président de la Commission Agricole ;
- la charge de travail quotidienne du Chargé de mission Agriculture ne l'ayant pas permis de la réunir la commission.

Il convient qu'il s'agit là d'un dysfonctionnement.

M. Abraham demande où se situe l'agriculture dans les tableaux précédemment présentés et regrette de ne pas avoir pu en discuter.

M. Guislain répond en indiquant que le programme d'activité présenté propose notamment la poursuite du travail important engagé avec les agriculteurs dans le cadre de la mise en œuvre des MAEC, l'engagement du travail sur le foncier agricole stratégique, la mise en place du réseau des alpages sentinelles, la définition des attendus agro-écologiques, etc.. La stratégie opérationnelle 2015-2020 et le programme Leader fournissent également une feuille de route où l'on peut retrouver les principaux axes fixés en matière agricole.





L'objectif est donc de remobiliser au plus vite la Commission agricole pour la participation au suivi de ces actions.

M. Fraichard, Président de l'Atelier Au Village aux Crozets, pépinière d'artisans d'art, intervient pour préciser qu'il travaille en collaboration avec le Lycée Professionnel de Moirans-en-Montagne. Il considère que le Parc a une maîtrise très professionnelle du sujet et souhaite pouvoir travailler en relation avec l'Atelier des Savoir-Faire. En ce sens, plusieurs rencontres ont déjà eu lieu. Il estime important d'avoir une synergie entre ces deux lieux et s'interroge sur les démarches à accomplir pour pouvoir travailler davantage ensemble.

M. Nast explique que pour cela, les deux Communautés de communes doivent se rapprocher et échanger sur le sujet.

M. Guislain explique que dans le cadre du programme Leader, un axe de travail concerne la filière bois, avec un volet sur les tiers lieux (espaces de travail et d'innovation où l'on peut trouver du matériel à mettre en commun par exemple). L'objectif de la démarche, à travers l'étude menée, est d'élargir le spectre au-delà du co-working, en s'inspirant du concept des fablabs. Ainsi, l'objectif des recherches est de dresser un inventaire de ce qui existe et de travailler sur la mise en lien, pour, *in fine*, stimuler la créativité du territoire.

M. Prost prend la parole pour préciser que ce travail est engagé à deux niveaux :

- d'une part, en relation avec l'Atelier des Savoir-Faire dans le cadre de la programmation 2017,
- d'autre part, un travail est actuellement en cours avec Techbois sur le sujet mais donnera lieu ultérieurement à une action dans la programmation.

M. Prost indique également que ces deux structures sont présentes dans le Comité de Programmation Leader. Il s'agit d'une préoccupation à la fois partagée par le Parc et les financeurs.

M. Marguet souhaite obtenir des informations sur la problématique de pollution des rivières, notamment sur les causes de cette pollution et sur les solutions envisagées par le Parc.

M^{me} Vincent précise qu'il y a en effet une forte mortalité piscicole dans la Bienne mais que peu d'informations sont réellement fiables sur les causes de ce phénomène. Le groupe de travail pour apporter des réponses à ce sujet est animé par la DDT du Jura. De plus, des Associations de Pêcheurs tentent également en parallèle de fournir des éléments de réponses. Toutefois, au vu des premiers éléments d'analyses, on peut déjà noter un défaut de gros sédiments dans la Bienne. Cependant, les difficultés semblent aujourd'hui multifactorielles et ce, d'autant plus que l'on se situe dans des réseaux karstiques où les causes de pollution sont beaucoup moins directes et identifiables que dans d'autres secteurs.

En termes de solutions envisagées, le Parc travaille sur des champs qui doivent contribuer à améliorer la situation : travail avec les entreprises pour la réduction des pollutions, avec les exploitants agricoles, travail sur la fonctionnalité des rivières et sur le fonctionnement des zones humides (reméandremments), etc. Mais, à ce jour, on ne peut pas définir lequel des facteurs est le plus influent.



M. Nast expose que, pour l'instant, ce sont les poissons qui souffrent, mais dans quelques temps, c'est la ressource en eau elle-même qui pourrait être remise en cause. Ainsi, cette mortalité élevée des poissons doit être interprétée comme un message d'alerte, bien qu'il faille être vigilant quant à la désignation d'un seul responsable.

M^{me} Vincent précise qu'elle a omis de citer un autre facteur de pollution : l'usage de produits phytosanitaires par les particuliers.

M. Duchemin remercie les services du Parc et les élus pour le travail réalisé. Le Parc s'empare de sujets que les communes et Communautés de communes ne traitent pas et c'est bien là sa plus-value. Il évoque ensuite la loi NOTRe en précisant que les compétences Tourisme et Économie constituent des points forts du Parc. Or, au vu des différents transferts de compétences prévus au profit des Communautés de communes, comment le Parc sera en mesure d'intervenir sur ces champs ?

M. Nast précise que le Parc devra faire face à un nouveau monde institutionnel et administratif. Il rappelle à cette occasion que les actions du Parc se répartissent à part égale entre le développement économique, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement. Les nouveaux chefs de file sur ces questions sont les Régions, relayées par les Communautés de communes. Aussi, il est important pour le Syndicat Mixte du Parc de pouvoir s'appuyer sur le Pays du Haut-Jura pour travailler sur l'économie.

M. Guislain intervient pour stipuler que beaucoup d'évolutions liées à la Loi NOTRe n'impacteront pas directement le Parc. La mise en œuvre de la compétence GEMAPI évoluera quant à elle dans un périmètre bien défini. Sur le tourisme et l'économie, le Parc est déjà confronté à cette question de positionnement. Une partie de la plus-value du Parc consiste à traiter les sujets qui dépassent les limites administratives et notamment ceux qui se placent à une échelle intercommunautaire. Il cite pour étayer son propos l'exemple de l'économie circulaire où il est important de travailler à une échelle plus large que communale ou communautaire. Concernant le tourisme, la structuration d'une filière lacs, rivières et cascades s'inscrit dans une échelle intercommunautaire, répondant ainsi à une réalité géographique prépondérante.

M. Nast affirme que tout est une question d'échelle territoriale, et qu'il s'agit d'aborder les changements à venir dans une perspective de complémentarité.

M. Bailly rappelle que la Loi Montagne est en cours de discussion au Sénat. Aussi, à l'occasion des travaux de la Commission Mixte Paritaire, des réflexions sont actuellement menées pour faire en sorte que le transfert de la compétence Tourisme ne se fasse pas au seul profit des Communautés de Communes. Il est important d'intégrer les villes touristiques ou thermales.

M. Bourgeois s'interroge sur l'évolution de la qualité architecturale de notre patrimoine bâti. Les services de la DDT sont moins exigeants qu'auparavant. M^{me} Vercez avait élaboré à l'époque un document intéressant sur Chapelle-des-Bois. Il suggère qu'une même brochure puisse être produite pour les autres communes du Parc.

M^{me} Gavand précise que la DDT du Jura veille uniquement à l'application des règles fixées dans les documents d'urbanisme, tels que les PLU, SCOT, Cartes communales, etc. Le refus de permis de construire pour raisons architecturales reste très aléatoire.





M. Nast déplore une banalisation de l'architecture qui apparaît actuellement comme une conséquence de l'urbanisation sur le territoire. Il espère que le travail mené dans le cadre du SCOT permettra de contrer cette tendance.

M^{me} Vespa rappelle qu'à l'époque, le Maire s'était engagé à élaborer un PLU ou une carte communale. En leur absence, il est encore plus difficile d'intervenir sur les questions d'urbanisme...

M. Guislain confirme qu'il s'agit là d'une question de fond à laquelle les documents de planification apportent une réponse importante. C'est la raison pour laquelle le Parc porte l'élaboration du SCOT du Haut-Jura et met à disposition des Communautés de communes qui le souhaitent, l'ingénierie nécessaire à l'élaboration de leur PLUi. La portée de ces documents doit également être renforcée par la sensibilisation des élus et le conseil auprès des pétitionnaires. C'est la raison pour laquelle sont prévus en 2017 deux cycles de visites à destination des élus et l'engagement d'une réflexion autour d'un Conseil local en architecture.

M. Blondeau précise que l'instruction se fait aujourd'hui au niveau des Communautés de communes. Pour autant, on ne fera pas l'économie d'une réflexion à plus grande échelle, par exemple départementale. Les intercommunalités ne disposent pas forcément des moyens et des outils pour être rigoureux.

M^{me} Gavand précise que les agents en charge de l'ADS (Autorisation des Droits du Sol) sont toujours accompagnés dans leurs missions.

M. Nast pense que la protection de l'architecture vernaculaire ne consiste pas nécessairement à la perpétuer.

A l'absence d'autres remarques, le programme d'activités du Parc 2017 est approuvé à l'unanimité moins un vote contre.

3. GUIDE D'ÉVALUATION DES PROJETS ÉOLIENS

Suite à la présentation du guide éolien par M^{me} Zakin, M. Nast réagit en affirmant que si l'on considère les pathologies liées à la dégradation de l'air, alors on ne peut pas écarter l'une des possibilités du mix énergétique. Aussi, l'éolien constitue une alternative crédible mais pas à n'importe quel prix ou dans n'importe quelles conditions. L'éolien est le troisième gisement d'énergies renouvelables à l'échelle du territoire. Certes, culturellement, les éoliennes ne constituent pas un élément du paysage habituel, mais on ne peut pas l'exclure pour autant. Il est important de prendre nos responsabilités sur ces questions.

M. Petit considère qu'il s'agit d'un débat intéressant mais qu'il manque à l'approche un bilan environnemental. En effet, l'éolien n'est pas une énergie propre et, dans une logique de croissance verte, il ne faut pas oublier que le bilan carbone de ces installations est négatif.

Pour sa part, il est un fervent défenseur du bois-énergie qu'il est important de développer. Sur le territoire, on peut noter la démarche TEPOS et le renforcement de la filière-bois par le développement du circuit-court. Ainsi, il ne faut pas se disperser mais se concentrer sur les alternatives les plus opportunes pour le territoire.



M. Nast met en garde les élus : les promoteurs éoliens viendront nous solliciter et il faut se tenir prêts. Un autre danger est de tomber dans la mono-énergie, notamment bois-énergie dont la problématique est le rejet de particules fines. Enfin, le gisement photovoltaïque est important, il n'y a donc pas de raisons de s'en priver.

M. Guislain précise que le positionnement du Parc n'est pas de même nature sur les différentes sources d'énergies évoquées :

- le bois-énergie, solaire thermique et photovoltaïque : le Parc est dans ce cas acteur du développement de ces énergies, notamment à travers le programme Leader et TEPcv,
- l'éolien : le Parc se dote ici d'une grille de lecture pour ne pas être pris de cours lorsque les projets émergent.

M. Blondeau évoque la nécessaire présence de filtres sur les installations domestiques en vue de régler le problème d'émission de particules fines par le bois-énergie. Il pense également qu'il serait plus judicieux de s'orienter vers des plus petits parcs d'éoliennes mais de plus grandes tailles. Il faut penser aussi la capacité des postes sources. Enfin, il indique que le partenariat éolien se développe de façon importante. Il faut que les conventions soient bien bordées pour protéger les collectivités. Pour l'installation d'éoliennes de moins de 12 mètres, il n'existe pas de réglementation spécifique.

M^{me} Baude explique qu'au sein du Département de l'Ain, le sujet éolien a été débattu en session, notamment eu égard aux projets envisagés sur le Haut-Bugey. Il est apparu qu'il s'agit d'une thématique très clivante. Souvent, les collectivités se trouvent piégées, ne mesurant pas l'impact environnemental et paysager lié à l'installation d'éoliennes. Seule la manne financière est considérée.

En outre, elle indique que le PLUi de la Communauté de communes du Pays de Gex est actuellement en cours de réflexion et la décision a déjà été prise de ne pas installer d'éoliennes.

Enfin, le plan éolien 2008 pensé par le Conseil départemental a été mis à mal par la loi de transition énergétique. Aussi, elle fait part de son abstention sur le vote du guide éolien.

M. Comby fait remarquer que des zones d'exclusion ont été identifiées dans le guide. Aussi, ne pourrait-on pas envisager un autre travail pour définir deux ou trois zones sur le territoire qui pourraient accueillir l'éolien. Si demain le Parc est sollicité, il aura déjà des éléments de réponse.

M. Nast estime qu'il s'agit d'une proposition cohérente mais difficile à mettre en œuvre, car il faudrait tenir compte du contexte économique, de la pollution sonore... Les services ne sont pas compétents pour mener un tel travail.

M. Comby pense qu'il ne s'agirait pas d'un travail si conséquent, mais simplement d'effectuer un « pré-ciblage ».

M^{me} Vespa estime que les élus intéressés doivent faire les études si elles s'avèrent utiles.



Un autre délégué rappelle qu'historiquement, l'énergie était produite par le charbon, aujourd'hui par le nucléaire. On parle désormais d'éolienne. L'avantage est qu'elles puissent être montées, puis démontées en cas d'avancées technologiques importantes. Tandis que sur le nucléaire, on n'a pas la main. Avec l'éolien, on peut devenir « acteur » de notre énergie !

M^{me} Vespa nuance le propos en indiquant que les éoliennes impactent également l'environnement via la quantité de béton injecté dans le sol lors de leur installation.

M. Bonnet remarque qu'on ne parle pas souvent du solaire thermique.

M^{me} Zakin explique qu'il a un petit potentiel, certes, et qu'il est souvent dimensionné de façon plus petite car il ne répond pas à la même logique de fonctionnement et d'investissement que le photovoltaïque. Il s'agit d'installations individuelles.

Même question d'un autre délégué. L'hydroélectricité ne constitue-t-elle pas un potentiel à exploiter ?

M^{me} Zakin répond que tous les grands investissements ont déjà été faits. L'objectif est désormais d'optimiser le rendement des installations existantes.

M. Duchemin constate qu'un vrai débat est à mener autour de l'énergie. Il serait opportun de disposer de ce même travail sur l'ensemble des autres énergies ce qui permettrait de surcroît de se positionner sur une réelle stratégie énergétique.

M. Nast répond que ce document existe déjà depuis 4 à 5 ans. Seul l'éolien en a été extrait pour le débat de ce jour.

M. Mathieu rappelle que nous sommes face à un mur : celui de la raréfaction des ressources naturelles. De ce constat, il indique l'importance de réduire nos consommations en énergie et de travailler donc efficacement en ce sens. Toutefois, il existe un seuil incompressible de besoin énergétique et pour le satisfaire, il faut s'orienter vers les énergies renouvelables. Ainsi, il considère que l'éolien n'est pas la solution, mais une solution. Il réaffirme d'ailleurs la position du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté de favoriser l'essor de toutes les énergies renouvelables et soulève la problématique d'un développement anarchique depuis les années 2000. Il considère que la dynamique dans laquelle s'inscrit le Parc est positive, et que le critère relatif au paysage reste très subjectif.

M. Abraham évoque alors l'alternative de la méthanisation qui aurait pour intérêt de solutionner deux problèmes de façon simultanée.

M. Nast indique que le sujet est en cours de réflexion au sein du Parc depuis quelques années déjà mais n'est pas facile à appréhender. Pour l'heure, les opportunités ont manqué sur le territoire et peu de collectivités se sont impliquées. Ça reste néanmoins une piste intéressante à creuser.

M. Blondeau souligne que le modèle d'élevage jurassien n'est, effectivement, pas forcément le plus adapté à l'implantation d'unités de méthanisation.

En l'absence d'autres remarques, le guide éolien est adopté à la majorité des voix. Six délégués s'abstiennent.



4. RETOUR SUR LES 30 ANS DU PARC

M^{me} Vincent présente le bilan de l'année des 30 ans du Parc et les perspectives pour 2017.

CONCLUSION

M^{me} Baude exprime sa satisfaction sur le travail mené par le Parc du Haut-Jura en collaboration avec le Conseil départemental de l'Ain, notamment concernant la labellisation de la Valserine au titre de Rivières Sauvages, le projet du marais de l'Étournal et s'engage sur le maintien du niveau de cotisations en 2017.

Elle se réjouit d'accueillir un des prochains Comité Syndicaux à Divonne-les-Bains.

M. Blondeau note l'importance de convaincre le Département du Jura de soutenir le Parc. Il rappelle à cet égard que le contrat de Rivières Haute-Vallée de l'Ain est actuellement en cours d'élaboration.

M. Mathieu rappelle que les contraintes budgétaires pesant sur les Régions sont fortes. 2016 fût l'année de la fusion donc compliquée. Des demandes d'efforts ont été formulées sur l'ensemble des budgets respectifs des Régions notamment sur le fonctionnement. Pour sa part, il lui a été difficile d'envisager cette réduction aux Parcs d'autant plus que trois projets de création de Parcs sont en cours. Aussi, il est fort probable qu'un seul voit le jour. L'objectif reste ici de ne pas affaiblir les Parcs existants. Ainsi, il s'agira de maintenir pour 2017 les cotisations pour les Parcs naturels régionaux du Haut-Jura et des Ballons des Vosges et de réduire celle du Morvan qui bénéficiera néanmoins de fonds pour la révision de sa Charte.

En l'absence d'autres remarques, M. Nast clôt la séance à 13h00. Monsieur Mamet, Maire des Rousses, invite l'Assemblée à prendre le Verre de l'Amitié.